

Mémo

LES BONS GESTES CITOYENS

Pour que Montivilliers reste une ville propre et agréable pour toutes et tous, voici quelques gestes simples et citoyens :

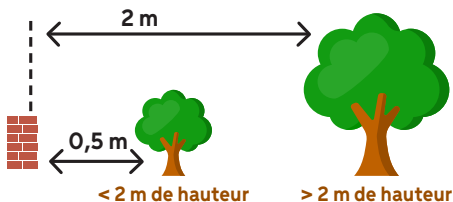
ENTRETIEN EXTÉRIEUR



Chaque riverain, propriétaire ou locataire, est tenu d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et que les branches ne touchent pas les câbles EDF et de télécommunication.



Voici comment vos arbres doivent être positionnés par rapport à la clôture de votre voisin :



Entretien des pieds de murs et trottoirs



Chaque riverain, propriétaire ou locataire, est tenu de maintenir en état de propreté le trottoir bordant son domicile, commerce ou entreprise : désherbage, déneigement et sablage des trottoirs. Cela concerne le trottoir dès le pied de mur.

En cas d'accident, vous pouvez être tenus pour responsables.

Arrêté n° M_A17_311_170



Ensemble, contribuons à garder une ville propre !



Une question ?

La Brigade Médiation, Proximité et Environnement est là pour répondre à vos interrogations, n'hésitez pas à la contacter !

**Brigade Médiation, Proximité
et Environnement**

Tél. 06 14 37 13 91

brigademediation@ville-montivilliers.fr



VILLE-MONTIVILLIERS.FR

